



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre du Travail.

Selon les informations communiquées par les organisations syndicales OGBL et LCGB concernant la situation des anciens salariés de Liberty Steel à Dudelange, un accord aurait été trouvé entre les syndicats, Monsieur le ministre de l'Économie et l'ancien ministre du Travail prévoyant l'octroi d'un régime de préretraite pour une partie des anciens employés remplissant les conditions légales. Une telle mesure aurait été considérée comme juridiquement possible à l'issue de plusieurs mois de concertation. Toutefois, cet engagement aurait par la suite été remis en question par le Gouvernement.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre du Travail :

- Quelle est la position du nouveau ministre du Travail concernant la mise en place d'un régime de préretraite pour les anciens salariés de Liberty Steel susceptibles d'y prétendre ?
- En cas de difficultés dans la mise en œuvre de cette solution, Monsieur le ministre est-il disposé à les résoudre et, le cas échéant, selon quel calendrier envisage-t-il d'agir ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député